Direction du développement économique (DIRECO)

Service développement enseignement supérieur et recherche (SDENSU)

Aide à l’organisation de colloques internationaux

Afin d’assurer la visibilité internationale des activités de recherche et de formation présentes sur le territoire breton et d’offrir un terrain propice à la mise en place de collaborations internationales, la Région Bretagne apporte un soutien financier à l’organisation de colloques et congrès internationaux. Celui-ci s’inscrit dans un cadre adapté à l’année 2022 uniquement, compte-tenu de la nouvelle mandature en place au niveau du conseil régional.

Les informations complètes relatives à l’éligibilité, la sélection, les modalités de financement sont indiquées sur le site bretagne.bzh, dont les principaux éléments sont repris ici.

**Les conditions d’éligibilité des dossiers** pour les colloques internationaux sont les suivantes :

* Les colloques doivent être initiés et pilotés par les structures éligibles établies en Bretagne (*définies sur la fiche aide disponible sur le site bretagne.bzh*).
* Ils doivent se dérouler obligatoirement sur le territoire breton.
* Les colloques doivent s’inscrire dans la stratégie régionale de recherche et d’innovation de la Région Bretagne (dite S3).
* Les colloques doivent avoir une dimension internationale affirmée, c.à.d. faire intervenir un nombre de conférenciers internationaux et accueillir un nombre de participants venant d’institutions étrangères significatif. Le financement attribué sera fonction de la dimension internationale de la manifestation scientifique et de son intérêt pour la communauté scientifique bretonne. La demande de financement doit être en rapport avec les ambitions du colloque.

Les écoles d’été, les séminaires, les manifestations de culture scientifique à destination du grand public et tout autre type de manifestation ne donnant pas lieu à des communications scientifiques ne peuvent prétendre à une aide.

**En 2022, l’appel à projets se déroulera de la façon suivante :**

|  |  |
| --- | --- |
| Lancement de l’appel à projets par la Région Bretagne | Semaine du 06 décembre 2021  |
| Dépôt de projets auprès de l’établissement gestionnaire par les porteurs de projet | A partir du 07 décembre 2021 |
| Envoi de l’ensemble des dossiers par l’établissement après validation et priorisation au contact référent du site concerné (UNIR pour colloques 22/35 et AUB pour colloques 29/56; *voir p.5*) | Au plus tard le 21 janvier 2021  |
| Sélection des colloques et répartition des montants par les commissions d’analyse, organisées à l’échelle de chaque site  | Entre fin janvier et mi-février 2022  |
| Vote des subventions en Commission Permanente par la Région Bretagne | 28 mars 2022  |

*A titre dérogatoire, l’ensemble des colloques organisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 sont éligibles ; la décision de financement n’interviendra cependant que le 28 mars 2022, les colloques organisés avant cette date ne pourront pas avoir l’assurance de l’obtention d’un financement régional avant leur déroulement.*

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande d’aide régionale pour l’organisation d’un colloque international** |
| Acronyme :Intitulé : |
| 1. Responsable scientifique de la demande
 |
| Nom – Prénom :Fonction :Equipe/Unité de recherche : |
| Organisme de tutelle/Etablissement (*organisme gestionnaire bénéficiaire de l’aide demandée*) :Référent administratif de l’unité et/ou gestionnaire du colloque (*personne à contacter pour toute question administrative ou financière*): Nom – Prénom :Adresse e-mail :Téléphone :Fonction :  |

|  |
| --- |
| 1. Projet
 |
| Dates prévisionnelles (*entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022*) et lieu du colloque : |
| Description du colloque (*10-15 lignes, possibilité de fournir un programme prévisionnel en PJ si disponible*) : Public visé par le colloque (*enseignant.e.s, chercheur.se.s, , autres professionnels, étudiants, grand public*)Dans le cadre du colloque, allez-vous mettre en place un partenariat/une collaboration ? [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, avec qui ?Indiquer si des publications sont envisagées dans le cadre du colloque : [ ]  Oui [ ]  Non |
| Dimension internationale |
| Si l’information est connue lors du remplissage du formulaire, préciser le pays de rattachement de l’institution employeur des membres du comité scientifique, des intervenant.e.s et des participant.e.s internationaux.ales.Comité scientifique international : [ ]  Oui [ ]  NonIntervenant.e.s conférencier.e.s : Nombre total pressenti : Dont internationaux :Participant.e.s :Nombre total pressenti :* % Français.e.s :
* % Internationaux :
 |

|  |
| --- |
| 1. Inscription du projet de colloque dans la Stratégie régionale de Recherche et d’Innovation (S3) :
 |
| Dans le cadre de la dynamique impulsée par la Commission européenne, la Région Bretagne s’est engagée dans une stratégie régionale de recherche et d’innovation (S3), qui s’appuie sur 5 domaines d’innovation stratégiques et un axe transversal en réponse aux transitions dans le prolongement de la BreizhCop.[*https://www.bretagne.bzh/app/uploads/20\_DIRECO\_SIS\_01\_S3-b.pdf*](https://www.bretagne.bzh/app/uploads/20_DIRECO_SIS_01_S3-b.pdf)Votre projet de colloque peut s’inscrire dans un.des domaine.s d’innovation stratégiques et/ou dans une.des transition.s de l’axe transversal.Veuillez cocher le(s) case(s) correspondante(s) : |
| **Domaines d’innovation stratégiques** : [ ]  Economie maritime pour une croissance bleue [ ]  Energies marines renouvelables [ ]  Navires du futur [ ]  Ports, logistique et transports maritimes [ ]  Sécurité maritime [ ]  Environnement, santé des océans et gestion du littoral [ ]  Bioressources et biotechnologies marines[ ]  Economie numérique sécurisée et responsable [ ]  Cybersécurité [ ]  Electronique [ ]  Photonique [ ]  Images et contenus/ Réseaux et IoT [ ]  Spatial [ ]  Technologies numériques sobres et responsables [ ]  Données et intelligence | [ ]  Economie alimentaire du bien manger pour tous [ ]  Nouveaux systèmes de production agricole [ ]  Agriculture de précision [ ]  De l’amont à l’aval [ ]  Consommation de demain [ ]  Usine Agro. du futur[ ]  Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie [ ]  Technologies pour la santé [ ]  Handicap [ ]  Bien vieillir [ ]  (Bio)Thérapies innovantes [ ]  Prévention – nutrition – environnement - travail [ ]  Cosmétique[ ]  Economie de l’industrie pour une production intelligente [ ]  Matériaux [ ] Technologies liées à la production industrielle et technologies de production [ ]  Industrie des mobilités [ ]  Energies [ ]  L’humain dans l’industrie et Usages |
| Insertion dans l’axe transversal : [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, préciser la (les) transition(s) concernée(s) : [ ]  transitions numérique et industrielle[ ]  transitions énergétique et écologique[ ]  transitions sociale et citoyenne |
| Commentaire éventuel sur l’inscription dans la S3 : |
| Remarques complémentaires (par ex., si vous souhaitez mettre en avant un élément différenciant sur les partenaires, une instance, une fédération internationale impliqué.e.s; …) |

|  |
| --- |
| 1. Budget prévisionnel
 |
| **RECETTES** | **DEPENSES** |
| **Origine** | **Montant** | **Acquis** | **Nature** | **Montant** |
| Inscriptions (prix unitaire = €) |  |  |  |  |
| Etablissement |  |  |  |  |
| Région Bretagne |  |  |  |  |
| Autre collectivité territoriale *(préciser)* : |  |  |  |  |
| Unité de recherche |  |  |  |  |
| Sociétés commerciales |  |  |  |  |
| Autres *(préciser)* |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  | **TOTAL** |  |
| Il est attendu dans le budget d’indiquer uniquement des dépenses de coûts directs liés à l’organisation du colloque.Sans le soutien régional, le colloque peut-il avoir lieu ? [ ]  Oui [ ]  Non |

|  |
| --- |
| **Vos contacts pour la campagne « colloques internationaux 2022 »**Le dépôt de demande se fera en deux étapes : la première sera réalisée par les porteurs de projet et la seconde par l’établissement porteur de la demande.***Pour les porteurs de projet*** : Ce formulaire dûment complété sera à envoyer par e-mail à la direction/service recherche de votre établissement. Chaque établissement détermine une date limite de dépôt des dossiers qui lui est propre.***Pour l’établissement porteur*** : La direction/service recherche de votre établissement se chargera de transmettre l’ensemble de ses dossiers, après validation et priorisation par les instances compétentes de l’établissement, par e-mail au contact référent du site concerné **au plus tard le 21 janvier 2022**.Référents par site :* **AUB** (pour les établissements localisés dans les départements du Finistère et du Morbihan) : **colloques@aub.bzh****.**
* **UNIR** (pour les établissements localisés dans les départements des Côtes d’Armor et de l’Ille-et-Vilaine)**:** **colloques@univ-rennes.fr****.**
 |